



COURNON
d'Auvergne

Ville de Cournon-d'Auvergne
Hotel de Ville - B.P. 158
63804 Cournon-d'Auvergne Cedex
Tél. : 04 73 69 90 00 - Fax : 04 73 69 34 05
contact@cournon-auvergne.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

024/071

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE ORGANISÉE PAR LE MAGASIN « NEW MOD'S » POUR LE MOIS DE MARS 2024.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** l'arrêté municipal du 07 janvier 1965 portant règlement de circulation et de stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Cournon-d'Auvergne,
- **Considérant** la demande de la propriétaire du magasin « New Mod's », sollicitant l'autorisation d'occupation du domaine public portant sur quatre places de stationnement, sises 8 avenue du Maréchal Foch à Cournon-d'Auvergne, afin d'organiser une vente au déballage de la semaine 11 à la semaine 13 de l'année 2024,
- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité publique, et le bon déroulement de cette manifestation, il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules devant le magasin « New Mod's ».

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur quatre places de stationnement, sises 8 avenue du Maréchal Foch, de 05h00 à 20h00, les 14, 15, 16, 21, 22, 23, 28, 29 et 30 mars 2024.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'organisateur.

Article 3^{ème}

Tout véhicule en infraction au présent arrêté fera l'objet d'une contravention et le cas échéant sera susceptible d'être mis en fourrière aux frais et risques du contrevenant.

Article 4^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec la propriétaire du magasin « New Mod's » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 6 mars 2024.

Certifié exécutoire

François RAGE
Maire de Cournon-d'Auvergne
1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole



Publié le

08 MARS 2024